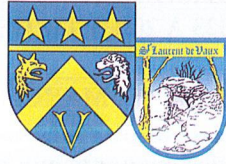


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 février 2023 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2023 02 20 - 05 : MARCHES
PUBLICS - Réaménagement du restaurant
scolaire - approbation des avenants aux marchés
de travaux**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/02/2023
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 13/02/2023
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/02/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Yohan DUMAS Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Roland BADOIL Safi BOUKACEM donne pouvoir à Daniel JULLIEN		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M BARCET Sylvain est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

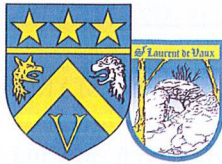
Par délibération du 19 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux en vue du réaménagement du restaurant scolaire. Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé la conclusion des avenants suivants :

Lot	Libelle	Entreprise	Objet avenant	Montant
01	DEMOLITION GROS ŒUVRE	PAQUIEN	Travaux en plus-value liés à la découverte de suie entre le doublage et le mur Dépose à la place du flocage existant	+ 3 063,10 €
02	MENUISERIE BOIS	LOFOTEN	Suppression de certaines prestations prévues initialement au marché	- 1380, 94 €
04	PLATRIERIE PEINTURE	LARDY	Travaux en plus-value liés à la découverte de suie entre le doublage et le mur Travaux nécessaires suite à des aléas de chantier	+ 6 509, 66 €
05	CARRELAGE	ACCESSBAT	Travaux en plus-value liés à la découverte de suie entre le doublage et le mur Travaux nécessaires suite à des aléas de chantier	+ 1422, 50 €
06	ELECTRICITE	ECOL	Nouvelles alimentations murales liées à nouvelle organisation Fourniture et pose d'un pavé LED (+223€)	+1 918,40€
07	PLOMBERIE CHAUFFAGE	MOULIN	Remplacement du chauffe-eau existant – modification du réseau de chauffage	+ 2 560, 00 €

Monsieur le Maire présente le récapitulatif de l'opération :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 février 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 02 20 - 05 : MARCHES
PUBLICS - Réaménagement du restaurant
scolaire - approbation des avenants aux marchés
de travaux

Lot	Libellé	Entreprise	Marché € HT	Avenant € H	Nouveau montant	Variation
01	DEMOLITION GROS ŒUVRE	PAQUIEN	29 000, 00	+ 3 063,10	32 063, 10	+10, 56 %
02	MENUISERIE BOIS	LOFOTEN	38 572, 33	- 1380, 94	37 191, 39	-3, 58 %
03	FLOCAGE	AGI	5 657, 19		5 657, 19	
04	PLATRERIE PEINTURE	LARDY	37 622, 49	+ 6 509, 66	42 132, 15	+17,30 %
05	CARRELAGE	ACCESSBAT	12 039, 13	+ 1422, 50	13461,63	+11,81 %
06	ELECTRICITE	ECOL	31 805, 10	+1 918,40€	33 723, 50	+6,03 %
07	PLOMBERIE CHAUFFAGE	MOULIN	19 081, 80	+ 2 560, 00	21 641, 80	+ 13, 41 %
08	PANNEAUX PVC	MARTINON	7 863, 80		7 863, 80	
TOTAL			181 641, 84	14 132, 72	195 774, 56	+7,78%

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu les projets d'avenants,
Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics en date du 06 février 2023.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif
précédemment mentionné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les
entreprises titulaires

DIT QUE la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2023.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
27 FEV 2023
et de la publication en mairie le

27 FEV. 2023
Le secrétaire
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2023 02 20-05 AMRCHES PUBLICS- Réaménagement du restaurant scolaires- approbation des avenants aux marchés de travaux

Date de décision: 20/02/2023

Date de réception de l'accusé 27/02/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 2023022005_05

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230220-2023022005_05-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7 .8 .1

Commande Publique
Actes speciaux et divers
Avenants
En plus-value

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : delib 5.pdf (99_DE-069-200047785-20230220-2023022005_05-DE-1-1_1.pdf)